



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026

Objet : Election de l'adjoint des quartiers du sud de la ville

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 40

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale
Madame Josepha OLIVESI à Monsieur MONDOLONI Jean Martin
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea LACAVE élue secrétaire de séance prend place

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7 et L2122-7-2 alinéa 3 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2026/01/MAR/01 en date du 28 mars 2026 portant fixation du nombre d'adjoints ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2026/01/AVR/03 en date du 23 avril 2026 portant approbation de la création d'un adjoint des quartiers du sud de la ville ;

Considérant que ce nouvel adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant Monsieur François Fabiani est l'unique conseiller municipal dont la candidature a été proposée ;

Considérant que le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, Madame Marie Stromboni et Antoine Graziani ;

Considérant que l'adjoint nouvellement élu, prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints ;

Premier tour de scrutin :

Considérant que le maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de l'adjoint au maire ; que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc ;

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 33
- b. Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
- c. Nombre de suffrages exprimés : 31
- d. Majorité absolue : 16

Monsieur François Fabiani ayant obtenu 31 voix,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Alison FIESCHI ; Monsieur Jean-Sébastien De Casalta ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus

Article 1 :

Décide que le nouvel adjoint occupera le 13^e rang du poste d'adjoint au maire.

Article 2 :

Désigne Monsieur François Fabiani en qualité de treizième adjoint au Maire après élection au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 3 :

Précise que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence et transmis aux services de la préfecture de la Haute-Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Mattea LACAVE

Le Maire,

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.